

**Par décret n° 2005-2343 du 22 août 2005.**

Monsieur Abdelkerim Chihî, maître de conférences de l'enseignement supérieur au ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, est maintenu en activité pour une troisième année, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005.

**Arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 23 août 2005, portant approbation du guide des investisseurs et promoteurs privés dans le secteur agricole et de la pêche.**

Le ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques,

Vu le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment la loi n° 2002-77 du 23 juillet 2002,

Vu le décret n° 2001-419 du 13 février 2001, fixant les attributions du ministère de l'agriculture,

Vu le décret n° 2001-420 du 13 février 2001, portant l'organisation du ministère de l'agriculture,

Vu le décret n° 2004-2644 du 10 novembre 2004, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1997, portant approbation du guide des investisseurs et promoteurs privés dans le secteur agricole et de la pêche,

Vu l'arrêté du 10 août 2001, relatif aux prestations administratives rendues par les services du ministère de l'agriculture, les établissements et les entreprises publiques relevant de sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Arrête :

Article premier. - Est approuvé le guide des investisseurs et promoteurs privés relatif au secteur agricole et de la pêche.

Art. 2. - Tous les services concernés sont chargés de l'application du présent guide.

Art. 3. - Les services concernés du ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques assurent la mise à jour du présent guide chaque fois que la nécessité l'exige.

Art. 4. - Les services concernés du ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques mettent le présent guide à la disposition des investisseurs et promoteurs privés.

Art. 5. - L'arrêté du 24 novembre 1997, portant approbation du guide des investisseurs et promoteurs privés dans le secteur agricole et de la pêche, est abrogé.

Tunis, le 23 août 2005.

*Le ministre de l'agriculture  
et des ressources hydrauliques*

**Mohamed Habib Haddad**

*Vu*

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,  
DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE**

**Arrêté de la ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 23 août 2005, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement de techniciens du corps technique commun des administrations publiques au Centre d'Essais et des Techniques de la Construction relevant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.**

La ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997 et la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, portant statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, tel que complété par le décret n° 2003-2633 du 23 décembre 2003,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 20 octobre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves pour le recrutement de techniciens du corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier. - Est ouvert au Centre d'Essais et des Techniques de la Construction, le 22 novembre 2005 et jours suivants, un concours externe sur épreuves pour le recrutement de techniciens.

Art. 2. - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes :

- spécialité : hydrauliques et génie civil.

Art. 3. - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 22 octobre 2005.

Tunis, le 23 août 2005.

*La ministre de l'équipement, de l'habitat et de  
l'aménagement du territoire*

**Samira Khayech Belhaj**

*Vu*

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES  
DE LA COMMUNICATION**

**NOMINATIONS**

**Par arrêté du ministre des technologies de la communication du 23 août 2005.**

Monsieur Hsoumi Zitoun est nommé membre représentant le ministère des technologies de la communication au conseil d'administration de l'office national de la télédiffusion, et ce, en remplacement de Monsieur Ammar Louati.